



## ORDONNANCES 1333-O.36, 1333-O.37, 1607-O.19, RCA 140-O.1

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 5 mars 2019, les ordonnances 1333-O.36, 1333-O.37, 1607-O.19 et RCA 140-O.1.

- L'ordonnance **1333-O.36** vise à :
  - ajouter un panneau de signalisation obligeant d'aller tout droit ou de tourner à gauche à l'intersection sud-est de cette intersection et un présignal à 50 mètres sur la rue Bombardier à l'ouest de l'avenue Justine-Lacoste;
  - interdire les arrêts sur l'avenue Merriam du côté ouest, depuis l'intersection de l'avenue de Dalkeith le long de l'avancée;
  - interdire les arrêts entre l'avenue Merriam et le côté ouest de l'entrée de garage de l'immeuble situé au 8140 de l'avenue de Dalkeith, et ce, de part et d'autre de l'avenue de Dalkeith;
  - interdire les arrêts, sauf pour les autobus, de 7 h 30 à 16 h 30 les jours d'école devant la largeur du bassin de la piscine du parc Chénier;
  - autoriser un débarcadère de 15 minutes, de 7 h 30 à 16 h 30, les jours d'école, de l'avenue de l'Aréna au débarcadère projeté;
  - interdire les arrêts en tout temps, de l'extrémité est du débarcadère à créer jusqu'à la limite est du prolongement du boulevard Joseph-Renaud;
  - autoriser un débarcadère de 15 minutes, de 7 h 30 à 16 h 30, les jours d'école, de la limite est de la zone d'arrêt interdit à créer, jusqu'au début de la zone réservée à l'arrêt d'autobus de la STM.
- L'ordonnance **1333-O.37** vise à autoriser les modifications à la signalisation routière de 7 h à 22 h, les 11, 12 et 13 avril, et de 7 h à 18 h, le 14 avril 2019 sur le côté ouest de l'avenue des Ormeaux, entre l'avenue de Chaumont et le boulevard Yves-Prévost, aux fins de la Coupe Dodge 2019, pour remplacer les panneaux interdisant de stationner les mercredis par des panneaux temporaires au sol réservant trois espaces de stationnement pour les autobus nécessaires à la tenue de la Coupe Dodge 2019 et afin d'enlever la signalisation routière de la piste cyclable.
- L'ordonnance **1607-O.19** vise à autoriser la vente et la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public, dans le cadre de la Coupe Dodge – volet féminin, organisée par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., du 11 au 14 avril 2019.
- L'ordonnance **RCA 140-O.1** vise à autoriser la réduction totale du tarif visant l'utilisation des installations de l'aréna Chaumont, dans le cadre de la Coupe Dodge volet féminin tenu du 11 au 14 avril 2019, organisée par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5 et 123.2), en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 18) et en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140, article 6k) de l'annexe C).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 6 mars 2019.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement substitut